



## Aux contribuables de la susdite municipalité


### AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE: -**

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017, le conseil a adopté le règlement # 476 concernant la prévention des incendies.

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement durant les heures normales du bureau, soit entre **9 h à 11:45 h et 13 h à 16 h**, du lundi au jeudi et le vendredi de **9 h à 12:00**.

Donné à Girardville, ce 27<sup>ème</sup> jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

  
Denis Desmeules  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général